

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 7 mai 2015 à 20h30

Présidence	M. T. Hunziker
Présents	Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi, J. Malbaski, A. Mathys et R. Selitrenny Flores MM. F.Baroz, Y. Bischofberger, T. Borel-Jaquet, C. Brülhart, C. de Meyer, E. Fillet, R. Madarasz, F.-R. Mahrer et D. Nicole
Excusés	MM. L. Luisoni et B. Riedweg

Messieurs G. Marti, Maire, N. Nussbaum et G. Garnier, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2015
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Vote des comptes 2014 de la commune de Puplinge
7. Vote des comptes 2014 de fondation de la commune de Puplinge pour le logement
8. Vote d'une résolution « Anti TISA »
9. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2015

Monsieur Mahrer demande que la réaction au point deux sur la position du Conseil fédéral soit corrigée et demande qu'elle soit spécifiée comme suit : «Monsieur Mahrer répond que c'est à l'ordre du jour. Selon ses sources, la position de la plus grande partie est de refuser cela».

Monsieur Nicole demande de rectifier le montant du crédit voté pour l'aménagement de la salle du Conseil et de bureaux administratifs. En effet, il s'agit de la somme de frs 165'000,-- et non pas de frs 159'000,--.

Monsieur le Président demande à ce que le nombre de personnes que peut accueillir la table de la future salle du Conseil municipal, soit corrigé au point 6. Il est de 25 et non pas de 24 personnes.

Après ces modifications, par 13 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteur.

2. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle aux personnes inscrites à la sortie du 9 mai 2015 que le rendez-vous est fixé à 7h20 devant la poste. Seul le respect de l'horaire de départ permettra de profiter d'un petit-déjeuner en cours de route.

Monsieur le Président souhaite remercier le secrétariat pour le travail effectué tout au long de l'année. Il remercie également ses collègues Conseillers pour le travail actif et convie l'assemblée à un apéritif à l'issue de la séance.

3. Communications de la Mairie

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Marti.

Plan directeur

Le 29 avril 2015, le Conseil fédéral a approuvé le Plan directeur cantonal 2030 avec des réserves concernant le déclassement de surfaces d'assolement.

Cette approbation oblige le Canton de Genève à revoir ou renoncer à certains de ses projets pour respecter la superficie de surface d'assolement imposée par Berne.

Avec satisfaction, il est constaté que la Confédération a accepté le projet de renaturation du Foron tout en laissant de côté le projet «Grand-Pré» le long de la route de Mon-Idée.

L'Exécutif attend des informations complémentaires concernant les Dardelles et les Brolliets car le message de la Confédération ne permet pas de connaître les détails sur ces périmètres.

Au regard de la loi, la commune de Puplinge doit mettre à jour son plan directeur communal dans un délai de 3 ans à partir du 29 avril 2015.

Aménagement du territoire - Brolliets

Avec le mandataire de la commune et son collègue de la commune de Presinge, Monsieur le Maire a été reçu au département de l'aménagement pour faire suite à la circulation technique de la demande de modification de zone « Brolliets ».

Cette séance s'est tenue le même jour que l'annonce par Berne de l'approbation par la Confédération du plan directeur cantonal 2030. Messieurs Marti et Le Comte ne savaient pas si cela aura des impacts sur le projet de la commune de Puplinge.

En l'Etat, certains services ont approuvé la demande de la commune de Puplinge et d'autres (agriculture et aménagement) ont refusé la partie «utilité publique et sports». L'Exécutif a demandé à la personne qui suit ce dossier de relancer ses services afin qu'ils réexaminent leurs positions sur le dossier si la commune accepterait de décaler dans le temps la partie «sports».

Modification de zone – Brenaz II

Suite au préavis défavorable du Conseil municipal de valider la modification de zone concernant l'extension de la prison Brenaz II, Monsieur le Maire a été convoqué par le Conseil d'Etat pour être auditionné.

La délégation du Conseil d'Etat sera présidée par Monsieur Pierre Maudet et composée de Messieurs Antonio Hodgers et Serge Dal Busco.

Il est précisé dans cette convocation que cette audition tiendra lieu de droit d'être entendu, elle est donc purement formelle.

4. Communications des Présidents de commissions

Aucun Président ne souhaite la parole.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'aucune décision de l'assemblée générale de l'ACG n'est soumise au droit de veto durant cette séance.

6. Vote des comptes 2014 de la commune de Puplinge

Monsieur le Président cède son siège à Madame Carole Di Stasi, Vice-Présidente, afin de lui permettre d'assumer son rôle de Président de la commission des finances.

Madame la vice-Présidente rappelle que les conseillers ont pu prendre connaissance des comptes approuvés par la commission des finances, le 16 avril 2015. Le secrétariat n'a pas reçu de questions à ce sujet. Madame la vice-Présidente transmet la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances.

Monsieur Hunziker lit aux conseillers le rapport de l'organe de contrôle, à savoir, la fiduciaire Helvetia conseils et révisions SA, du 5 mai 2015.

Aucun commentaire n'étant formulé suite à cette lecture et la parole n'étant plus demandée, Madame Di Stasi, vice-Présidente transmet la parole à Monsieur Hunziker qui reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Président donne lecture de la délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des finances du 16 avril 2015,

vu le rapport de la fiduciaire Helvetia du 5 mai 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 5'501'760,73 aux charges et de CHF 6'561'962,24 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'060'201,51.

3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 3'036'949,91 aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'036'949,91.

4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'036'949,91 par l'autofinancement à raison de CHF 1'664'815,76 au moyen de la somme de CHF 604'614,25 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 48'000,00 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'060'201,51.

Le solde non couvert, au montant de CHF 1'324'134,15, est financé par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'060'201,51 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 32'386'280,22 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 20'282'065,75
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 12'104'214,47
Total de l'actif	CHF 32'386'280,22

et au passif un montant de CHF 32'386'280,22 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 513'679,43
- Provisions (nature 24)	CHF 4'156'797,11
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 1'581'886,40
- Fortune nette (nature 29)	CHF 26'133'937,28
Total du passif	CHF 32'386'280,22

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à CHF 5'666'235.-

7. Vote des comptes 2014 de fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Monsieur Hunziker, Président transmet la Présidence de la séance à Madame la vice-Présidente. Madame Di Stasi rappelle que les conseillers ont pu prendre connaissance des comptes 2014 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement, approuvés par la commission des finances, le 16 avril 2015. Madame la vice-Présidente transmet la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances. Monsieur Hunziker informe qu'aucun commentaire ou question n'ont été transmis au secrétariat et lit aux conseillers le rapport de l'organe de contrôle, à savoir, la fiduciaire Helvetia conseils et révisions SA, du 5 mai 2015.

Aucun commentaire n'étant formulé suite à cette lecture et la parole n'étant plus demandée, Madame Di Stasi, vice-Présidente transmet la parole à Monsieur Hunziker qui reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Président donne lecture de la délibération relative à l'approbation des comptes 2014 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement.

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984.

Vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007,

Vu la présentation à la commission des finances du 16 avril 2015,

Vu la présentation des comptes 2014 et leur approbation au Conseil de Fondation en date du 21 avril 2015,

Vu le rapport de la fiduciaire Helvetia du 5 mai 2015,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention,

a) D'approuver les comptes 2014 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, s'élevant aux produits à 869'276.60 CHF et aux charges à 558'835.40 CHF laissant apparaître un excédent de recettes de 310'441.20 CHF.

b) D'approuver le bilan au 31.12.2014 qui présente à l'actif et au passif un montant de 28'797'846.33 CHF.

c) Les fonds propres de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement s'élèvent au 31.12.2014 à 17'643'806.08 CHF.

8. Vote d'une résolution « Anti TISA »

Monsieur le Président informe que lors de la séance du 23 avril 2015, le Conseil municipal a décidé de renvoyer au Président du bureau, la résolution concernant les accords TISA pour qu'une version concernant la commune de Puplinge soit rédigée sur la base de la résolution adoptée par la Ville de Carouge, le 29 janvier 2015.

Ce projet de résolution a été déposé sur CMNet pour permettre aux conseillers d'en prendre connaissance avant le vote de ce soir.

Il ajoute qu'il a reçu de Monsieur Luisoni des propositions d'adaptation du texte, qu'il signalera lors de la lecture de la résolution pour que les conseillers se prononcent sur leur approbation. D'autres adaptations sont discutées lors de la lecture.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe à la lecture puis au vote de la résolution relative à l'opposition des accords connus sous l'acronyme anglais TISA Trade In Services Agreement et à la déclaration du territoire de la commune de Puplinge «ZONE HORS TISA».

Considérant que les Etats-Unis, le Canada, les pays de l'UE et une vingtaine d'autres États, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans et dans le plus grand secret des négociations à l'ambassade d'Australie à Genève sur le commerce des services;

Ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TISA (trade in services agreement);

Ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les choix démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays dont la plupart sont en voie de développement, qui tous se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha» entrepris au sein de l'OMC pour la conclusion d'un accord global sur le commerce et services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort;

Le but poursuivi est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les états de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics etc.;

Ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets ainsi que toutes les activités culturelles et sportives;

Les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités;

Ces accords secrets s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays:

Confédération, cantons et communes, et réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs;

Ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des États à réguler la finance;

L'internationale des services publics (20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril 2014, quelques jours après la publication du projet d'accord secret révélé par les lanceurs d'alerte de «wikileaks» (voir lien : <https://wikileaks.org/tisa-financial/>);

Le 11 octobre 2014, ce sont près de 400 manifestations contre TISA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne;

De nombreuses communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires «zones hors TISA».

Par ces motifs, le Conseil municipal de Puplinge, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité,

- de condamner sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et de s'opposer aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords « TISA »,
- d'exiger la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires;
- de s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique;
- de déclarer d'ores et déjà la commune de Puplinge «zone hors TISA» et encourage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.
- de charger Monsieur le Maire de soutenir la présente résolution et de la transmettre aux autorités cantonales et fédérales.

9. Propositions individuelles et questions

Monsieur Nicole fait constater que la benne à cartons, au point de collecte des Brolliets, est souvent mal remplie, soit complètement pleine sur l'ouverture alors que vide à l'arrière. Il demande s'il est possible d'installer une broyeuse à cartons à côté pour aider les gens à broyer leurs cartons et

permettre ainsi de mieux remplir la benne. Monsieur Garnier répond que ces deux bennes sont installées provisoirement par la société Transvoirie. Il ajoute qu'une discipline est à adopter par les utilisateurs des points de collecte car par simplicité, les gens déposent leurs cartons non pliés, à côté des containers alors que ces derniers sont partiellement remplis. Une réflexion est en cours pour palier à cette problématique.

Monsieur De Meyer constate qu'il est difficile de parquer les deux roues, notamment sur la rue de Frémis. Le problème de parking des deux roues à Puplinge est important. Monsieur Marti répond qu'en effet, cette problématique est toujours en augmentation. Quelques places supplémentaires ont été marquées mais effectivement il en manque encore considérablement sur la commune. Pour ce qui est des parkings de Frémis, il est persuadé qu'il vaudrait mieux organiser le stationnement dans les sous-sols plutôt que de l'interdire.

Monsieur Hunizker demande quelles sont les dernières statistiques en matière de vols ces derniers temps. Monsieur Marti répond qu'il n'y a pas eu de cambriolages, malheureusement il y a eu le hold-up de la poste et quelques vols de deux roues dans les parkings.

Monsieur Mahrer souhaite dire quelques mots pour cette dernière séance.

«Trois mots avant de prendre congé de mes fonctions, en commençant par le sujet devenu le plus visible de mon activité au sein de ce conseil.

D'emblée et en tant que président sortant de la commission Solidarité, je forme le vœu que Puplinge maintienne coûte-que-côte son effort pour la solidarité internationale, en soit fière et se donne pour règle de ne pas lui consacrer moins de 1% de son budget de fonctionnement ; étant précisé qu'en procédant ainsi, l'effort demeure rigoureusement proportionnel aux revenus.

Je le précise, car depuis la législature 1987 – 1991 où nous avons fait notre apparition autour de cette table, mon épouse et moi, sous la bannière écologiste, Le discours de la municipalité en matière de prudence financière n'a jamais changé et il y a fort peu de probabilité qu'il en soit autrement à l'avenir.

Se présenter sous la bannière écologiste à Puplinge Il y a vingt-huit ans n'allait pas de soi; au point que le Maire d'alors, Denis Choisy, n'avait pu s'empêcher de faire distribuer un tract d'avertissement à la population disant :

«NE LAISSEZ PAS LES PARTIS POLITIQUES RÉCOLTER LES FRUITS DU TRAVAIL ACCOMPLI PAR D'AUTRES EN REPRENANT À LEUR COMPTE DES ACTIONS QUI SONT DÉJÀ À L'ÉTUDE AU CONSEIL MUNICIPAL». Car à Puplinge, c'était clair : La Politique c'était Le Maire; et sa liste fermée de 17 candidats ne laissant à l'électeur aucune ligne pour rajouter un éventuel autre nom. Outrageusement élu sur une liste de parti mon sort était donc scellé. À ses yeux, je n'existerai politiquement pas !

Lorsque je suis revenu au conseil quelques années plus tard, sous la bannière locale de la liste «Puplinge Alternatives», donnant ainsi une sorte de quittance rétrospective au tract évoqué, les choses avaient progressé. Alors, Puplinge Alternatives certes, mais à quoi ?

Il y a les projets que l'on porte spécifiquement, les projets auxquels on adhère spontanément ou que l'on peut soutenir à des degrés divers et, ceux enfin que l'on ne peut que combattre.

Les procès-verbaux des conseils municipaux le montrent depuis plusieurs législatures consécutives, une large unité de vue existe à Puplinge sur les objectifs généraux de la commune et donc, que lesdits objectifs sont également le fruit des idées, des réflexions et du travail de l'ensemble de ses élus.

Dans cet exercice collégial, les membres de notre liste ont toujours constitué une force de proposition positive et responsable, guidée par des valeurs éthiques et humanistes fortes.

Dans le concert des sujets pas tous écologiques qui constituent le menu de la politique locale, nous avons spécifiquement porté deux visions :

- Favoriser une implication citoyenne accrue des communiens dans l'élaboration des projets d'aménagement et d'investissement, qui ont en commun la caractéristique de grever les finances pour longtemps.
- Favoriser l'instauration d'une politique volontariste d'ouverture et de solidarité qui réponde – toujours à l'échelle de nos moyens- à l'effet clivant des idéologies simplistes prônant un repli

sécuritaire face au sentiment d'insécurité qu'éprouve une partie de la population. (La sécurité en tant que telle étant, comme chacun le sait, l'affaire des cantons et de la confédération)

En réalité, l'alternative que défend notre groupe s'applique et continuera de s'appliquer aux mécanismes économiques et sociaux lorsqu'ils ignorent ou feignent d'ignorer la gravité des défis majeurs que nous devons relever maintenant si nous ne voulons pas provoquer le malheur des prochaines générations.

Un tel programme ne nous a pas opposé à la liste majoritaire de Puplinge et ne nous inspire pas de crainte vis-à-vis des nouveaux élus du MPP, dont j'espère qu'ils préféreront tout comme nous et la majorité du nouveau conseil : «Le goût de l'ouverture solidaire plutôt que le coût du replis suicidaire».

En conclusion, Je vous dirai donc, chers collègues, tout d'abord Merci pour la qualité de nos débats, qui a rarement fait défaut et... Bon vent au service de la commune!

Quant à moi, je vais pouvoir refaire de la politique dès demain sans froisser la mémoire de personne.»

En cette fin de législature, Monsieur le Maire tient à remercier les conseillères et conseillers pour leur investissement en faveur de la commune. Par leur action, les conseillers municipaux ont contribué au «bien vivre ensemble» à Puplinge. Il a eu énormément de plaisir à travailler avec toutes et tous pour la gestion de la commune. De nombreuses décisions importantes ont été prises durant cette législature posant des jalons pour l'avenir et ce par de larges unités de vues partagées et avec consensus, notamment :

- La construction et la mise en place du fonctionnement du futur espace de vie enfantine,
- la rénovation de la mairie et des salles communales,
- la garantie de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement pour un montant de 5 mio, permettant l'achat des LUP,
- l'achat de l'immeuble de la Poste et des hangars et ce dans le projet de créer un IEPA,
- la définition de la position de la commune face aux projets de prisons,
- la réception du déclassement de la zone des Brolliets et les deux crédits pour l'acquisition des parcelles dans ce périmètre.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil actuel enregistre, ce soir, le départ de sept conseillers. Il espère que les conseillers sortants garderont un bon souvenir de leur passage au sein du Conseil municipal, et que leur départ ne sera pas la fin de leur implication dans la vie de la commune.

Monsieur le Maire remet un cadeau traditionnel à chaque conseiller sortant.

Il remercie Thierry BOREL-JAQUET qui a siégé une année, Madame Josiane Malbaski qui a siégé trois ans et demie ainsi que les quatre conseillers qui ont effectué une législature complète, soit Madame, Rebecca SELITRENNY, Monsieur Florent BAROZ, Monsieur Yves BISCHOFBERGER et Monsieur Christophe DE MEYER.

Monsieur le Maire prend congé d'une figure historique du Conseil municipal. Il arrive ce soir au terme de sa quatrième législature en trois périodes, de 1987 à 1991, de 2005 à 2007 puis de 2008 à 2015. Il salue Monsieur François-Régis qu'il remercie pour son engagement sans cesse renouvelé pour la commune et son engagement pour la solidarité internationale.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 21 heures 40.

Le Président

COMMUNE DE



Thomas HUNZIKER

La Vice-présidente

Le Secrétaire

Carole DISTASI

Patrick ARTER

Puplinge, le 18 août 2015